RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.)

Section I - Acheteur public

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : **LYCEE DE BOIS D'OLIVE**	Pouvoir adjudicateur : **Mme la Proviseure**
Adresse : **112 avenue Laurent VERGES**	Code postal : **97432**
Localité/ville : **SAINT PIERRE**	Mail : **gestion.9741206t@ac-reunion.fr**
Comptable Agent comptable collège terre sainte	Site dématérialisé **: www.mapa.aji-france.com**
Téléphone: **02 62 49 89 65**	Télécopieur: **02 62 49 89 70**

Section II - Objet du marché : MATERIELS ENTRETIEN SURFACE

1 - Description

LOT4 ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE

FOURNITURES	Quantité
ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE **technologie de nettoyage automatique du filtre** **Capacité d'aspiration 74 litres seconde minimum** **Capacité en poussière 40kg minimum** **Capacité minimum cuve utile 36 litres minimum** **Contenance en eau 25l minimum** **Classe poussière L** **Indice de protection IP IPX4 conforme norme EN60529** **Charriot sur roulettes** **Longueur câble 6 à 8 m** **GARANTIE 1 AN MINIMUM**	**2**

Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services.

LYCEE DE BOIS D'OLIVE 112 avenue Laurent VERGES 97432 SAINT PIERRE ……

Division en lots : ☐ NON

UN DEVIS POUR CHAQUE LOT

Les variantes seront elles interdites ? :☐ OUI

2 - Durée du marché ou délai d'exécution:

LIVRAISONS A EFFECTUER AVANT 31 DECEMBRE 2020

Section III - Procédure

1 - Type de procédure:

☐ **PROCEDURE ADAPTEE (article 27 décret 2016-360 du 25 mars 2016)**

2 - : Modalités d'attribution du marché

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics.
L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète, irrégulière ou inacceptable sera immédiatement écartée.
Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Note totale /20

a)Prix des prestations ou matériels (P) : Note sur 10

Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur **10** de la manière suivante :

$$\frac{(10 \times \text{Prix de l'offre la moins disante})}{\text{Prix de l'offre du candidat}}$$

b)Qualité technique des matériels (T) : Note sur 8

Conformité aux caractéristiques techniques

c) Garantie (D°): Note sur 2

Le délai de GARANTIE le plus long est affecté de la note : **2 points**

Le 2éme délai de GARANTIE le plus long est affecté de la note : **1 point**

Les autres délais de GARANTIE inférieurs sont affectés de la note : **0 point**

Le candidat ayant présenté l'offre la mieux classée sera retenu.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale soit : (P+T+D)

3- Date limite de réception des offres

- ***25/09/2020****(jj/mm/aaaa)* ***17H00.***

4.- Envoi des invitations à présenter une offre aux candidats - *date prévue* ***08/09/2020*** *(jj/mm/aaaa)*

5.- Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français .

6.- Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre: Jusqu'au ***31/03/2021***

7.- Besoins supplémentaires et futures consultations.

Les besoins supplémentaires pour les types d'articles de la nomenclature ayant fait l'objet de la consultation ne donneront plus lieu à une publicité, Les entreprise ayant répondu au présent marché seront consultés,

Section IV Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services.

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Il devra fournir les caractéristiques techniques.

Livraison :

Le candidat devra fournir un délai de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

Le fournisseur prendra obligatoirement contact avec le service concerné avant toute livraison ou installation.

Le matériel doit être accompagné d'un bon de livraison daté qui précisera :

- **la personne publique contractante ;**
- **le nom et l'adresse du fournisseur ;**
- **l'identification, le n° de série de chaque appareil et la référence**
- **le lieu et la date de livraison.**

Garantie

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie de 1 an minimum

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur

Section V : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- **Le présent document valant Règlement de consultation visé**
- **Un devis détaillé**
- **Un engagement sur délai de livraison et durée de garantie sauf si précisées sur le devis**
- **Acte d'Engagement**
- **1 contrat d'entretien**
- **Attestation sur l'honneur d'une situation régulière quant au droit fiscal, social et du travail**

L'attribution du marché ne pourra être effective qu'après la fourniture des attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux dans les 7 jours suivant la notification.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et la candidature éliminée.

Section VI : Prix et rythme des paiements

Nature des prix : Les prix sont unitaires HT ET TTC

Forme des prix : Les prix sont fermes. Ils s'entendent franco de port matériels livrés à domicile

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué dans l'acte d'engagement

il n'y aura pas d'avance

le paiement se fera après service fait (bon de livraison faisant foi) sur présentation d'une facture comprenant

- **la personne publique contractante ;**
- **le nom et l'adresse du fournisseur ;**
- **le numéro SIREN ou SIRET**
- **la référence du marché**
- **la valeur unitaire et le montant total**

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours après la date d'arrivée de la facture ou la date de la dernière livraison si elle est postérieure à la facturation, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification de la livraison

Section VII : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Section VIII – Dépôt des offres

- **Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée.**

  - **Dépôt au lycée de Bois d'olive auprès du gestionnaire qui accusera réception.**
  - **Envoi par la poste en recommandé avec accusé de réception**

Offres remises par voie électronique

- **dépôt sur la plate-forme dématérialisée : www.mapa.aji-france.com**
- **envoi par mail à gestion.9741206t@ac-reunion.fr avec la mention « confidentiel MAPA »**

La Personne Responsable du Marché

La Proviseure

LYCEE DE BOIS D'OLIVE 97432 RAVINE DES CABRIS La Proviseure M. DOUBLET

Martine DOUBLET

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation de ce marche, que je déclare accepter sans modifications ni réserves, m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiqué ci-dessus.

Fait à le

Je soussigné (nom, prénom) :
Signature

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)